

SUISSE

DIDIER BURKHALTER HÉRITE D'UN SIÈGE EXPOSÉ

19 septembre 2009 - FRANÇOIS NUSSBAUM

DÉPARTEMENTS Entre les coûts de la santé, les rentes AVS et le 2e pilier, le Département fédéral de l'intérieur n'est pas de tout repos. Avec des dossiers marqués par les conflits et les recours au référendum.



Sans surprise, hier, le nouveau conseiller fédéral s'est vu confier le Département de l'intérieur. Il succédera ainsi à Pascal Couchepin le 1er novembre. Du coup, il hérite de dossiers souvent conflictuels, comme l'assurance maladie, l'AVS, l'AI ou le 2e pilier. Moins exposé pour le grand public mais tout aussi complexe, il y a le renforcement de la formation et de la recherche.

Le domaine le plus touffu est, sans conteste, celui de la santé. Une nouvelle initiative sera lancée dans dix jours pour ancrer dans la Constitution le rôle prépondérant des généralistes et médecins de famille. Elle répond aux difficultés et contradictions soulevées par la limitation des cabinets privés, introduite en 2002 et en vigueur jusqu'en 2012. Un instrument peu souple.

Médecine en réseau

C'est aussi pour pouvoir s'en passer que le Parlement tente - depuis cinq ans - d'établir une régulation de la médecine ambulatoire. Là, Didier Burkhalter a déjà averti qu'il était temps de débloquer le dossier, en misant en particulier sur le développement de la médecine en réseau, plus efficiente, sans baisse de qualité et sans donner libre cours au seul jeu de la concurrence.

Dans la sécurité sociale, l'entrée en fonction du nouveau ministre intervient après le vote sur la hausse de la TVA destinée à sauver l'assurance invalidité (AI). Si le résultat est positif, il devra quand même assumer la suite: une 6e révision de l'AI qui, en deux étapes, devra économiser un bon milliard par an et réduire le nombre de rentes par la réinsertion et des contrôles plus efficaces.

L'AVS, elle, peine à sortir de l'ornière. Après le refus populaire de la 11e révision (2004), une nouvelle version a passé une première fois dans les deux chambres, avec le maintien d'une grosse divergence sur l'amélioration des rentes anticipées. Pour Didier Burkhalter, il faut trouver le moyen d'assouplir l'âge de la retraite, au-delà comme en deçà de l'âge de référence de 65 ans.

L'avenir du 2e pilier est également incertain: le référendum a abouti contre l'abaissement du taux de conversion d'ici à 2014, ce qui devrait se traduire par une baisse des rentes de 10%. Le peuple tranchera, probablement en mars prochain. Ce ne sera peut-être pas le seul référendum en vue ces prochaines années, notamment selon la tournure que prendra la 11e révision de l'AVS.

Dans le domaine de l'éducation et de la recherche, Didier Burkhalter aura à suivre les débats du Parlement sur le projet de loi sur les hautes écoles. Et, peut-être, intervenir au nom de la Confédération dans les projets d'harmonisation de l'instruction publique ou des bourses. C'est l'affaire des cantons, sauf s'ils ne parviennent pas à s'entendre.